



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 22 avril 2026

[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Votre demande d'accès du 23 mars 2026 - N/Réf. : 2025-2026-152

Monsieur,

La présente vise à répondre à votre demande d'accès qui se lit comme suit :

1-La liste de toutes les unités de maternités et d'obstétriques qui ont fermé depuis 2014 et leur année de fermeture :

Aucune

2-Le nombre d'heures de service (ou heures d'ouverture) de chaque unité de maternité ou d'obstétrique depuis 2014, ventilé par année :

24h /24H ; 365 jours /année: chaque année

3-Le nombre d'heures travaillées par le personnel de chaque unité de maternité ou d'obstétrique depuis 2014, ventilé par année :

Voir document en annexe.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

[REDACTED]

Catherine Bouchard
Responsable substitut de l'accès aux documents
administratifs

p.j. Note explicative
 Annexe